

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 452X-CX-2125**

concernant l'abrogation de la résolution 451-CX-2115 traitant les modifications à la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 452<sup>e</sup> réunion (extraordinaire) tenue du 14 au 15 décembre 2021, par voie électronique.

**ATTENDU** l'article 97 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

**ATTENDU** que la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$ par le comité exécutif à sa réunion du 29 novembre 2021 présente des erreurs et des difficultés d'application en vue de son entrée dans le système financier de l'université;

**ATTENDU** la nécessité d'abroger ladite grille jusqu'à ce que les modifications proposées soient apportées;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Muriel Dufour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ABROGER** la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$ adoptée le 29 novembre 2021 en comité exécutif par résolution, et de remettre en application l'ancienne grille.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale